



Logement d'un ascendant à titre gratuit et imposition

Par **tadzio_old**, le 10/11/2007 à 11:23

Je loge ma mère à titre gratuit dans un appartement dont je suis propriétaire à Paris. S'il était loué, le loyer serait de 500 € par mois.

Cette "aide" apportée à un ascendant est-elle déductible du revenu imposable ? A quelle condition ? Ma mère ne devrait-elle pas alors déclarer un "revenu" de 500 € par mois ?

Par **papa tango charly_old**, le 11/11/2007 à 17:29

oui, il s'agit d'une forme de pension alimentaire pour les impôts.

pour déduire cette pension sur votre déclaration de revenus, il faut:

- 1°) que vous obteniez une évaluation du loyer par une agence immobilière
- 2°) que votre mère déclare le même montant sur sa déclaration comme pension alimentaire reçue.